

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



Mot d'accueil

Brigitte MARSIGNY

Maire de Noisy-le-Grand.



Ce soir

- 1 Démarche de révision du PLU
- 2 Synthèse du diagnostic
- 3 Objectif de la révision
- 4 Déroulement de la concertation
- 5 Temps d'échange



1-

Démarche de révision du PLU



Qu'est-ce-que le PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document prospectif et règlementaire qui définit l'avenir du territoire.

- → Il fixe pour les années à venir les objectifs de préservation du cadre de vie et du développement de la ville.
- → Il détermine des règles de construction opposables aux permis de construire dans toute la ville (terrains publics et privés).
- → Il doit tenir compte d'autres documents réglementaires.



Qu'est-ce-que le PLU ?

Le PLU comprend :

- → Un diagnostic territorial : état des lieux de la commune.
- → Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) : définition de grands objectifs pour l'évolution de la ville.
- → Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) : zooms sur des secteurs ou thèmes à enjeux.
- → Des règles précises pour chaque partie de la ville (zonage et règlement).



Le cadre légal et règlementaire du PLU

→ Le Plan Local de l'Urbanisme doit être compatible avec des documents de planification communaux et supra communaux :

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, Le Plan de Déplacements Urbains de l'Ile-de-France, Le Programme Local de l'Habitat.

→ Le nouveau PLU doit intégrer les dernières évolutions législatives :

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II » de 2010,

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi « ALUR » ou loi « Duflot » de 2015.



Extrait de la carte du SDRIF 2013 sur Noisy-le-Grand

Le PLU est soumis pour avis aux personnes publiques associées.

Après approbation, il est soumis au contrôle de légalité du Préfet.



Le transfert de compétence PLU

Depuis le 1^{er} janvier 2016, **l'élaboration du PLU** est une compétence intercommunale, transférée au **Territoire Grand Paris Grand Est**.

- → Les procédures engagées **avant le 1**^{er} **janvier 2016** peuvent être achevées par l'intercommunalité compétente, avec l'accord de la commune.
- → La conduite de la procédure de révision s'effectue en **collaboration** entre la commune et l'Etablissement Public Territorial.

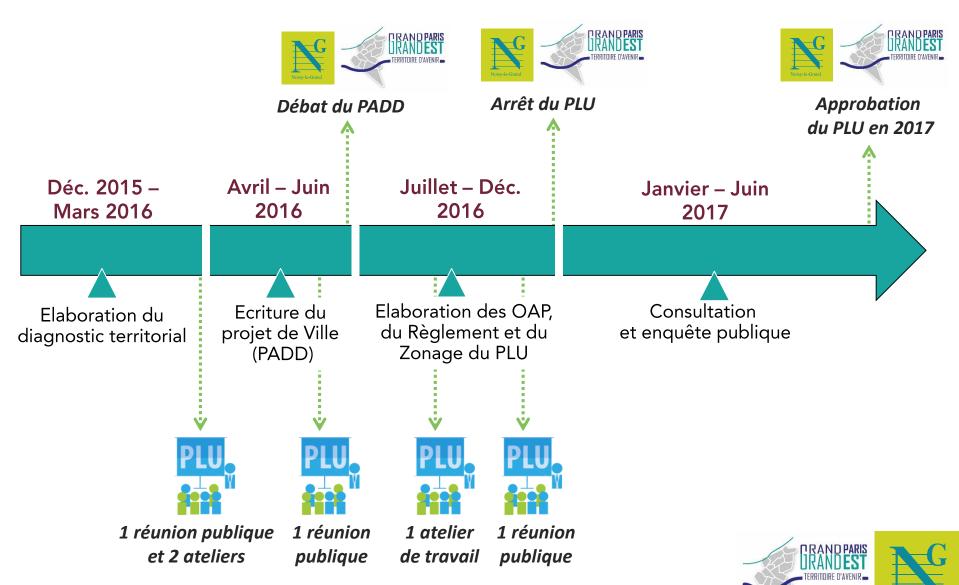




L'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme restent à la charge de la commune.



Le calendrier de la révision

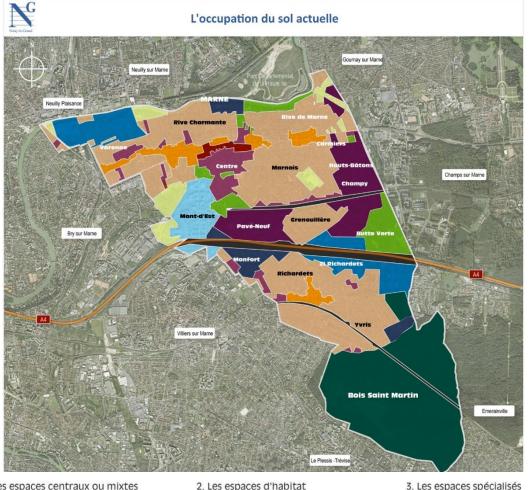


2-

Synthèse du diagnostic



Une grande diversité de formes et de fonctions urbaines



Un territoire marqué par la diversité des fonctions et des formes bâties :

- bourg traditionnel,
- bâtiments industriels,
- habitat pavillonnaire,
- immeubles de rapport,
- grands ensembles de la Ville Nouvelle,
- zones d'activités et quartier d'affaires,

Enjeux

- Travailler les transitions entre les différentes formes urbaines, ouvrir les quartiers sur la ville et faciliter les liaisons intra et interquartiers.
- Veiller à la qualité urbaine et architecturale des opérations d'aménagement et à leur intégration dans le tissu existant.

- 1. Les espaces centraux ou mixtes
- Centre ville ancien Bâti mixte continu



Les espaces spécialisés Zones d'activités économiques



Grands équipements

- 4. Les espaces non bâtis
- Espaces en friches

 - Grandes emprises d'infrastructures
- Bois et forêts

Espaces verts et naturels

Un patrimoine architectural, naturel et paysager à préserver

Patrimoine architectural







Eglise Notre-Dame de Saint-Sulpice

- Des monuments et sites urbains d'intérêt patrimonial, situés essentiellement dans le centre historique.
- Deux espaces naturels de grande qualité aux extrémités nord et sud du territoire.

Enjeux

- Identifier les architectures et formes urbaines représentant le patrimoine communal.
- Préserver la qualité et l'identité des différents quartiers de la ville, tout en permettant leur évolution.
- Maintenir et développer les entités paysagères qui participent à la trame verte en ville.

Patrimoine naturel et paysager

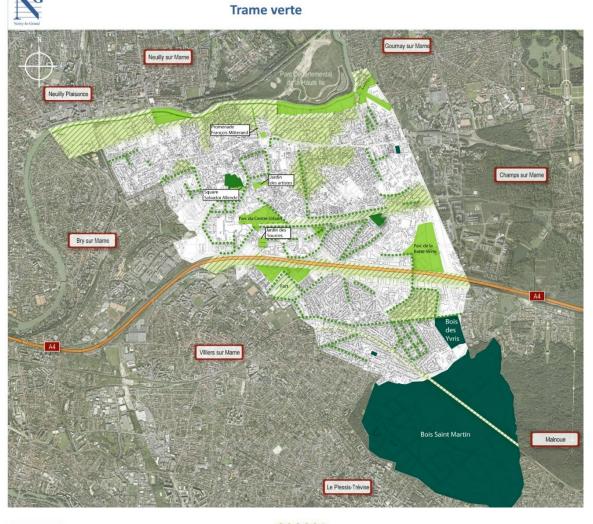


Bords de Marne



Bois Saint-Martin

Une trame verte communale à protéger et valoriser



La trame verte de la commune est composée d'un réseau d'habitats naturels divers composé:

- Des parcs et jardins publics,
- Des cœurs d'îlots,
- Des jardins familiaux,
- Des zones de friches,
- Des alignements d'arbres,
- Du Bois Saint Martin.

Enjeux

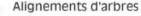
- Développer et valoriser les espaces verts publics.
- Préserver et mettre en valeur les jardins privés et les espaces verts des grands ensembles, qui contribuent à la trame verte.
- Tenir compte des enjeux paysagers et environnementaux dans le développement futur de la ville.





Zone verte (coeurs d'îlots, délaissés...)



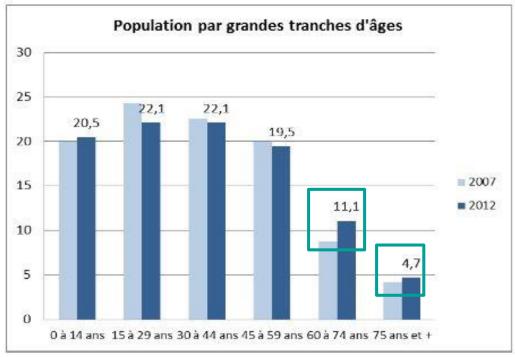








Une population jeune, malgré une tendance au vieillissement

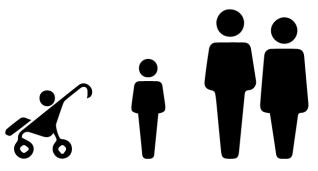


- Une croissance démographique stable
- Une population jeune malgré une tendance au vieillissement

Enjeux

Anticiper les évolutions démographiques pour proposer une offre de logements et d'équipements adaptée à l'augmentation et au vieillissement de la population.



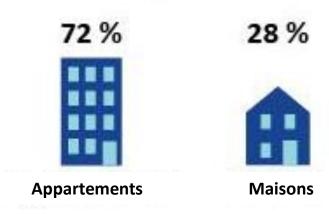




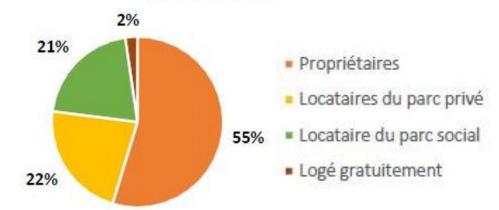


Un parc résidentiel récent composé de logements de taille moyenne

Typologie des résidences principales (2012)



Résidences principales selon le statut d'occupation



- Un parc de logements récent (après 1946) et une reprise de la construction depuis 2012.
- Une proportion importante de logements intermédiaires (3-4 pièces) et un manque de petits logements (1-2 pièces).
- Une majorité de logements collectifs et une répartition plutôt équilibrée entre propriétaires (55%) et locataires (43%).

Enjeux

Veiller à l'articulation entre l'évolution des caractéristiques des ménages et l'offre de logement de la commune.



Source: INSEE

Une offre d'activités économiques variée et complémentaire



Commerces du centre-ville



Centre d'affaire du Mont d'Est

- Une offre commerciale conséquente et diversifiée.
- Les activités de services concernent 54% des entreprises de la commune.

Enjeux

Soutenir le développement économique de la Ville en renforçant l'existant et en encourageant l'implantation des entreprises et la création d'emplois.



Une offre variée d'équipements



Collège international



Villa Cathala

- 30 établissements scolaires et de formation supérieure, répartis sur l'ensemble de la ville.
- Une tendance générale d'augmentation des effectifs scolaire.
- Des équipements culturels et de loisirs essentiellement concentrés dans le centre de la ville.
- Des équipements sportifs fonctionnant au maximum de leur capacité.

Enjeux

Anticiper les futurs besoins liés à l'augmentation de la population.



3-

Objectifs de la révision



Objectifs de la révision : Améliorer le cadre de vie

Placer la responsabilité environnementale au cœur des projets :

- → Préserver les quartiers pavillonnaires, diminuer la hauteur des constructions nouvelles et améliorer la qualité des quartiers existants.
- → Protéger les espaces naturels remarquables pour favoriser la biodiversité.
- → Favoriser la végétalisation des espaces publics, des toitures et des façades.
- Traiter les enjeux énergétiques par le développement des énergies renouvelables, en favorisant notamment les bâtiments à énergie positive.
- → Développer les mobilités durables.



Objectifs de la révision : Améliorer le cadre de vie

Rendre la commune plus attractive :

- → Offrir aux habitants un cadre de vie harmonieux dans un environnement urbain apaisé et protégé.
- → Affirmer le statut de Ville d'avenir de Noisy-le-Grand au sein de la Métropole : plus accueillante, plus sûre, plus innovante.
- → Favoriser des formes urbaines respectueuses de l'environnement.
- → Créer des espaces publics accueillants.



Objectifs de la révision : Améliorer le cadre de vie

Soutenir l'économie et la diversité des emplois :

- → Poursuivre l'accueil d'activités créatrices d'emplois.
- → Soutenir la création d'entreprises et l'installation de nouveaux investisseurs en développant des infrastructures adaptées.
- → Redynamiser la zone d'activités économiques des Richardets.
- → Restructurer le pôle d'affaire du Mont d'Est.
- → Redynamiser le commerce de proximité du centre-ville.



4-

Déroulement de la concertation



Les modalités de concertation proposées

Les outils d'information :

- → Le site internet dédié à la procédure de révision du PLU : plu2017.noisylegrand.fr
- → Des informations dans le magazine municipal et lors des réunions publiques.
- → Une exposition.

Les moyens d'expression :

- → Les réunions publiques, pour s'informer et donner son avis.
- → Les « ateliers noiséens », pour échanger entre habitants et contribuer au nouveau PLU.
- → Le registre mis à disposition en mairie et le formulaire sur le site internet dédié à la révision du PLU pour formuler ses remarques.



Prochaines étapes de la concertation



Réunion publique n°1 : Présentation du diagnostic



Atelier noiséen n°1: Valorisation du cadre de vie

Nature Patrimoine Transports collectifs

Mobilités durables Paysage Environnement



Atelier noiséen n°2 : Développement de la ville

Logements Activités économiques

Formes urbaines

Commerces Equipements Vie quotidienne



Réunion publique n°2 : Restitution des ateliers et présentation des grandes orientations du PADD



Inscriptions aux ateliers noiséens ce soir

- → Des ateliers ouverts à tous les Noiséens, dans la limite de 50 participants.
- → Inscription sur le questionnaire distribué ce soir et jusqu'au 1^{er} avril à l'adresse : PLU2017@ville-noisylegrand.fr
- → Un message de confirmation vous sera envoyé, avec toutes les informations pratiques.





5-

Temps d'échange



Temps d'échange

Améliorer le cadre de vie

Placer la responsabilité environnementale au cœur des projets

Rendre la commune plus attractive

Soutenir le développement économique de la Ville et la diversité des emplois

Construire des logements répondant aux besoins en préservant les quartiers résidentiels

